



Correctionnel pour insulte

Par **talika**, le **29/05/2013** à **11:09**

Bonjour,

Je dois passer en correctionnel pour insulte (**xxxxxxx** et **xxxxxxx**) auprès d'un éducateur. Les faits se sont passés dans le couloir du tribunal pour enfants il y a 2 ans.

J'avais déjà été convoqué à la gendarmerie pour cette affaire et j'ai reconnu mes insultes.

2 ans après, je suis convoqué en correctionnelle.

Pouvez vous me dire les risques que j'encoure?

Je suis actuellement sans emploi, 2 enfants de 13 et 17 ans à charge.

Mon ex mari est également convoqué.

Est ce que je risque la prison ou le retrait de la garde de mes enfants?

Je vous remercie pour votre réponses

Par **Stentor**, le **30/05/2013** à **10:13**

Bonjour,

Pouvez-vous préciser les points suivants:

1/ Qu'avait fait l'éducateur pour vous conduire à l'insulter?

2/ Pourquoi votre ex-mari est-il convoqué? Quelle a été sa participation dans tout ceci?

Cordialement,

P.S: vous ne risquez qu'une amende.